



## **Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant

---

### **COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière**

**En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

Verbier-Village, Chemin Es Rard - parcelle n° 15492

Introduction de signaux OSR 4.17 « Parcage autorisé » assorti de la plaque complémentaire « Max. 48h », OSR 5.14 « Handicapés », OSR 2.50 « Interdiction de parquer », ainsi que les marquages OSR 5.14 « Handicapés », OSR 6.22 « Ligne interdisant le parcage », marquage en blanc et jaune

*Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)*

**Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 (trente) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.**

Bagnes, le 14.03.2017

**L'Administration communale**

---

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes  
Agt. Farquet J-P.**